

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARLIAMENT VOITS LEZ VENTREDS A S. HENNES TO SON

MAYAGÜEZ 22. — N.º 7

TE VEA NO TAHIITI.

Mahona, doe 14 February 1873

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
Un an.....
Six mois.....
Trois mois.....
Un numéro: 50 centimes.

Par les Abonnements et les Annonces, s'adresser

PRIX DES ANNONCES (sur commande)
Les 20 premières lignes 20 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SUMMARY

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés : portant promulgation de la loi fixant les tarifs spécifiques sur les matières brutes, scabiles et autres (1019 g *anvers*) ; — rendant exécutoires certains règles des contributions ; — relatif à certains dégrèvements accordés ; — Bourses aux écoles. — Avis administratif. — Erratum. — Arrêt de la Cour de cassation.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Un discours de M. de Tancerville. — Nouvelles diverses. — Une révolution dans les armes à feu. — Mouvement commercial. — Mouvements de port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,
Commissaire de la République aux Iles de la Société,
Vu la dépêche ministérielle du 23 août 1873 ;
Vu l'article 63, § 1^{er}, des instructions ministérielles applicables
aux Etablissements français de l'Océanie, suivant dépêche du 26
juin 1860 ;

À VOUS, AMATEUR ET AMATEUSE

Art. 1^{er}. Est publiée aux Etablissements français de l'Océanie et aux Etablissements du Protectorat la loi du 26 juillet 1872 portant fixation des tarifs spécifiques sur les matières brutes, textiles et autres imposés « dans la Métropole.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel des Finances*.

Paracte, le 30 janvier 1873.

GIBARD

Par le Commandant Commissaire de la République

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GUAY.

LOI portant fixation des tarifs spécifiques sur les matières brutes, textiles et autres.

L'Assemblée nationale a adopté.

Le Président de la République française promulgue la loi dont le texte est ci-dessous :

Art. 13. Le tarif des douanes à l'importation est modifié ainsi qu'il suit, décimes compris :

[illegible][illegible]

[illegible]

14/02/1873

NOUVELLES RÉGIONS DE L'ORDONNATEUR

Par décision du M. le Commandant Commissaire de la République en date du 20 février 1873, prise sur la proposition de l'Ordonnateur C. de l'Intérieur en Conseil d'Administration, une bourse cantonale a été accordée au nommé Arli à Mauo à l'école des frères de l'Instruction chrétienne à Pupetto.

Par une autre décision du 30 janvier 1873, prise également sur la proposition de l'Ordonnateur C. de l'Intérieur en Conseil d'Administration, une bourse entière a été accordée à la demoiselle Armande Gerard à l'école des sœurs de Saint-Joseph du Cluny à Pupetto.

Par décision du 23 janvier 1873, prise sur la proposition de l'Ordonnateur C. de l'Intérieur en Conseil d'Administration, une bourse entière a été accordée à l'élève des frères de l'Instruction chrétienne à Pupetto.

Par une décision du 30 du même mois, prise sur la proposition de l'Ordonnateur C. de l'Intérieur en Conseil d'Administration, il n'est accordé qu'une allocation de 360 fr. à M^{me} la supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Pupetto pour la demoiselle Annette Colombelle.

Le commissaire-adjoint de la marine Ordonnateur a l'honneur d'informer les officiers, fonctionnaires et employés de la colonie, qu'en présence de la situation de l'approvisionnement de vin, les demandes de cessations de ce liquide, à titre de remboursement, devront, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, être strictement raménées aux quantités fixées par l'arrêté du 26 mars 1861. Pupetto, le 12 février 1873.

L. Le Gray.

ERATUM. — Dans le précédent tirage du *Mo-rager*, page 70, à la 10^e ligne de la 2^e colonne, on lira : Les dépenses du matériel, autres que les salaires d'ouvriers, etc.

PARTIE NON OFFICIELLE

Un discours de M. de Tocqueville.

M. le comte de Tocqueville a prononcé dernièrement, au banquet de la société d'agriculture de Cherbourg, le discours suivant :

Messieurs,

Je suis bien heureux que les vœux de l'Assemblée me permettent de me trouver au milieu de vous et de présider cette fête du faucon. En voyant cette réunion, digne représentation de notre agriculture, si splendide et si féconde, je me suis senti tout uniment qui s'empare de moi et un sentiment de reconnaissance.

Rappelez-vous, en effet, messieurs, où nous en étions à pareille époque, il y a deux ans. La France était tombée évanouie, et notre malheur était si grand que nous en étions réduits à continuer une lutte sans espoir pour conserver au moins une parcelle de notre honneur. Les trois quarts du pays étaient occupés par un ennemi sans pitié, et les puissances étrangères nous regardaient mourir d'un air indifférent. Il était permis de se demander si nous n'allions pas disparaître du nombre des nations !

Sans doute, nous avons passé par les plus cruelles épreuves, nous avons dû accepter les plus durs sacrifices ; nous avons perdu la meilleure partie de nos richesses, mais la France, remise sur ses pieds, a retrouvé sa sérénité et elle regarde l'ennemi avec une noble résolution. Dans les villes, l'industrie a repris toute son activité, dans les campagnes, notre bétail et nos bestiaux se vendent aussi avantageusement que jamais. Le commerce est redevenu florissant, et si l'on compare les six premiers mois de 1872 avec la période correspondante de 1870, il en ressort ce fait consolant, que nous n'avons rien à envier aux années écoulées. L'emprunt a prouvé, d'une manière délicate, ce qui nous reste de ressources à l'intérieur et la puissance de notre crédit à l'extérieur. Notre armée a pu dans ses revers des leçons qu'elle met à profit, et nous pouvons désormais compter sur elle. Notre territoire va bientôt être affermi en totalité. Enfin, nos voisins nous envoient des témoignages non douteux de sympathie, et hier encore le souvenir d'un des États les plus puissants de l'Europe chargeait notre représentation de nous transmettre les assurances les plus amicales.

Vous voyez donc bien, messieurs, que j'avais raison de vous parler de reconnaissance en commençant mon discours par ces paroles : « En voyant pour l'homme illustre que nous a rendu la vie et notre place dans le monde. Comment tant de choses ont-elles pu être faites en si peu de temps ? Tout simplement, messieurs, par une saine compréhension de notre époque. En se mettant à la tête des idées modernes pour les diriger et les féconder, M. Thiers est devenu l'homme du pays, et, dès lors, tout lui est possible.

Nous ne nous en rendons pas compte, mais les siècles regardent le présent sans le condamner. Chaque époque a ses institutions nécessaires. Comme l'homme, les sociétés ont des phases successives, et ce n'est qu'à mesure qu'elles sont arrivées à leur développement qu'elles peuvent se passer de la forme monarchique. Nous venons de traverser quatre-vingt années de luttes : empereurs, rois, dictateurs se sont succédés et sont tombés tous à leur tour. Nous avons essayé de tous les systèmes et nous en sommes arrivés à une seule et unique conclusion : que le principe de ces règnes de l'histoire, c'est que la République est la seule avec de celui qui nous reste. Les meilleurs esprits le reconnaissent, et les hommes les plus considérables, attirés par des liens étroits à la monarchie, se rendent à l'évidence avec un patriotisme qui les honore. Imitez ces grands citoyens, faisons taire nos préférences, et n'ayons plus qu'un seul parti, celui de la France.

Pourquoi encore essayer des restaurations qui nous ont valu tant de révolutions et de ruines ! Que tous les gens de bien, que toutes les conditions s'unissent, au contraire, pour fonder la République de l'ordre et du travail, une République libérale et démocratique, amis assés sur la famille, la propriété et la religion.

Il n'est permis à personne de s'isoler et de rester indifférent dans ce grand mouvement de reconstruction. Si les classes qui ont une plus grande part de fortune et d'intelligence se tiennent à l'écart,

ou veulent faire une barrière au progrès, seront-elles fondées à se plaindre quand la tempête se déchaînera et que le mal triomphera ? L'œuvre donc, laborieuse, ouvrière, préparatoire à plus qu'à aucune autre époque, la France a besoin de toutes les bonnes volontés. A mon âge, on a quelque peu le droit d'être prophète. Eh bien, je vous prédis que, si vous le voulez, la République sera le signal d'une nouvelle ère de puissance et de grandeur pour la France. Le drapeau peut avoir une si grande influence, c'est-à-dire, lui aussi, mon appel. Mon frère, mon cher Alexis, observe quelque part que si la forme républicaine a été si facilement acceptée en Amérique, c'est que la religion y a été universellement acceptée.

La République française ne retranchera point. Bien de sa Constitution ; elle s'appuiera au contraire sur lui comme sur l'autorité du tout bien, mais il faut que ses ministres sachent que leur premier devoir est de rester au-dessus et en dehors des partis.

Renfermez-vous strictement dans le domaine de vos attributions spéciales, écrivez d'ailleurs à nos pères les plus érudits de l'époque du Périgord, et soyez surtout des hommes de prière. Le croix, qui est votre drapeau, n'a pas de couleur, et la bonnette pastorale ne vous a pas été donnée pour soutenir des trônes fragiles. Que le clergé s'inspire de ces nobles sentiments, se conforme à l'esprit du Maître, et nous pourrions le compter parmi les ouvriers de la première heure, et les populations, le voyant avec elles, ne lui marcheraient plus ni leur confiance ni leur respect.

Je me résume, mes chers collègues, ce vous priant de porter avec moi ce double vœu :

A la pacification et à la concordance de tous les esprits !

A M. Thiers, c'est-à-dire à la plus grande intelligence et au plus grand cœur de notre temps ; à celui qui aura l'honneur de la République en France !

NOUVELLES DIVERSES

Le recensement de la population est terminé à Paris. Il y a une diminution de 5,600 habitants, ce qui est insignifiant par rapport au chiffre total de 1 million 800,000. Le recensement de 1866 avait produit une augmentation de 130,000 sur celui de 1861 ; on peut donc en induire que la progression ancienne s'est ralentie, ou que les progrès qui ont pu être réalisés de 1850 à 1870 ont été perdus depuis. Comme dans les cinq années de 1861 à 1866, les arrondissements du centre se sont développés à un rythme plus sensiblement excentrique. La population de Lyon, d'après le recensement qui vient d'avoir lieu, et sans comprendre toutefois la garnison, dont le chiffre n'a pas encore été communiqué, s'élève à 316,266 habitants.

On met à l'étude, à l'administration des lignes télégraphiques, un appareil dit l'inventeur qui transmet les dépêches, et qui, par conséquent, permet de la transmission rapide des dépêches. Tandis que le télégraphe Morse et Hughes ne peuvent expédier, le premier que 20, et le second que 40 dépêches à l'heure, le nouvel appareil pourrait en transmettre 500. Un même barillet, partagé en quatre sections, et tournant avec une extrême rapidité, envoie sur quatre lignes différentes les dépêches qu'il reçoit par quatre empêcheurs expéditeurs. Il est à souligner que cet ingénieux appareil, surprenant l'accomplissement des lignes, une des causes principales du retard des dépêches, donne l'exactitude des résultats qu'on en attend.

On lit dans le *Progrès de Lyon* : Une expérience des plus curieuses a eu lieu au Grand-Camp. Le congrès viticole a terminé ses travaux pour la formation de vignes artificielles. Des réceptifs en tôle ont été disposés sur une espèce de plusieurs hectares. Ces réceptifs contenaient une espèce de goudron, préparé spécialement pour cet usage et auquel on a mis le feu. Assistés des mangés épais et blancs, ils se sont élevés dans l'atmosphère et se sont élevés à une certaine hauteur au-dessus du sol. On comprend l'utilité de ces mangés en temps de gelée ; ils s'interposent entre les vignettes et le froid, empêchant ainsi le rayonnement nocturne, qui fait tant de ravages dans nos jardins et nos vignobles, au printemps et surtout à l'époque de la vendange. L'expérience a réussi ; le fumée du goudron s'élevait au loin sur le Rhône et a dû faire croire aux habitants environnants qu'un vaste incendie avait lieu à cet endroit. Cet essai n'est pas seulement curieux, il est instructif, et la mise en pratique d'un pareil procédé peut être de la plus grande utilité à nos agriculteurs ; s'agissant plus que la main-d'œuvre est fort peu coûteuse. Ainsi 100 kilogrammes de ce goudron reviennent à peine à 40 fr. et peuvent servir, vingt fois au moins, à produire des mangés artificiels d'une grande étendue. On comprend que des propriétaires voisins ou même des communes entières pourraient se concerter pour préserver du compte à demi leur culture de la gelée blanche.

Les travaux de Grand-Opéra de Paris sont poursuivis sans relâche ni temps d'arrêt ; mais les ouvriers et les artistes employés ne sont pas tous nouveaux qu'ils pourraient être. Cela tient aux finances qui sont, vu les circonstances, forcément limitées. Comme tous les travaux extérieurs sont fins, même ceux de la double rampe en fer à cheval pour monter en équipage à la loge du chef de l'Etat, il en résulte que tous les travaux qui ont été actuellement concentrés à l'intérieur ; c'est-à-dire dans le seul pourtour du théâtre, dans les bois ou quatre grands foyers, dans le pavillon oriental ou sera le buffet du music-hall, dans celui où se trouve l'appartement du chef du pouvoir, dans la loge du grand escalier d'honneur et dans l'immense entrée de cour d'honneur. Les sculpteurs exécutent des statues, des bustes, des bas-reliefs, tandis que les peintres travaillent sur les murs les rinceaux et les arabesques. Les peintres exécutent les plafonds et les voussures du grand escalier ; du foyer, de la danse. Ce foyer doit être, parait-il, le « sanctum sanctorum » du lieu, un Eldorado, un petit paradis ; ce sera qu'un gloire, un air, peintures, sculptures, cailloux et tapisseries des Gobelins. Quant à la cage du grand escalier on peut être certain qu'il n'y aura jamais eu en Europe rien d'aussi splendide et grandiose. Si M. Ch. Garnier peut, comme il l'espère, obtenir du gouvernement une allocation convenable, le nouvel Opéra pourra être inauguré en 1874 ou du moins en 1875.

(Échange.)

